



ARRÊTÉ MUNICIPAL

AR_2022_11

Portant désignation d'un correspondant incendie et secours

Nous, Marie-Christine HALLIER, Maire de la Commune de BERRY-AU-BAC (Aisne) ;

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret susvisé, à savoir avant le 1^{er} novembre 2022.

ARRÊTONS

Article 1er : En application de l'article D. 731-14 du Code de la Sécurité Intérieure, Monsieur David NEVEUX est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de BERRY-AU-BAC.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Article 2 : Le Maire de la commune de BERRY-AU-BAC est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

Une copie de présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Aisne et à Monsieur le Président du conseil d'administration des services d'incendie et de secours de l'Aisne.

Fait à BERRY-AU-BAC, le 17 octobre 2022
Le Maire, Marie-Christine HALLIER